



# COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

## PROCÈS-VERBAL N°08

Réunion du :	Jeudi 29 février 2024
À :	14h00
Présidence :	M. Patrick SCALA
Présents :	MM. Patrice BULLY, Pierre ALCOVERRO, Jean Claude TOURREL, Patrice MBEG
Excusé(s) :	Néant
Assiste(nt) à la séance :	M. Loris VOLTZ, Référent Administratif

### DISTRICT DES ALPES

#### CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

##### 1.1 Classements initiaux

##### 1.2 Confirmations de Niveau de classement

##### **VILLE : LA ROCHE DES ARNAUDS - STADE : JO ROSTAIN - NNI : 51230101**

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 05/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13.10.2023
- Formulaire de classement du 13.10.2023

La Commission note que le complexe est clôturé dans son ensemble.

- Aire de jeu : 97 (L) x 65 (l)
- Zone de sécurité conformes
- Hauteur des buts : 2,44 mètres
- Présence de Bancs joueurs
- La zone technique n'est pas tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une main courante grillagée de 1 mètre accessible au public. Les deux autres côtés sont protégés par une main courante obstruée.
- La liaison aire de jeu / vestiaires n'est pas protégée : 10 mètres de distance
- 2 vestiaires joueurs de 29 m<sup>2</sup> et 13 m<sup>2</sup>
- 1 vestiaire arbitres de 10 m<sup>2</sup>

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce la confirmation de classement de l'installation sportive en niveau T6 PN jusqu'au 06.10.2023.**

\*\*\*\*\*

### 1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

### 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

#### 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

#### 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

#### 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

#### 3.4 Réfection Bloc vestiaires

### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

#### 4.1. Classements initiaux

#### **VILLE : SAINT ANDRE LES ALPES - GYMNASSE : HALL DES SPORTS INTERCOMMUNAL - NNI : 41739901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation sportive.

- L'imprimé de classement
- Le rapport de visite
- Les plans de l'installation sportive

- Aire de jeu : 40 x 20
- Revêtement en PVC
- Equipements conformes
- Hauteur sous plafond : 10 mètres
- Dégagements conformes, 1,10 mètres entre la ligne de touche et le premier obstacle, 1,60 mètres entre la ligne de but et le premier obstacle.
- Hauteur des Buts conformes
- Zone officielle conforme
- Pas de table officielle présente le jour de la visite.
- Bancs de touche joueurs de 4,50 mètres.
- Zone technique tracée : 2,90 mètres
- Liaison aire de jeu- vestiaires : 2,20 mètres à parcourir, non-protégée.
- Présence de 4 vestiaires joueurs de 18/18/16/16 m<sup>2</sup> conformément équipés
- Présence de 2 vestiaires arbitres de 11 et 5 m<sup>2</sup>.
- Espace médical de 10 m<sup>2</sup>.

**La C.R.T.I.S. prononce, après étude des pièces versées au dossier et en application des dispositions réglementaires en vigueur, le classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 15.11.2033. Elle demande que soit mis en place une table Officielle d'1.50 mètres le jour des rencontres.**

\*\*\*\*\*

#### **VILLE : LARAGNE - GYMNASSE : DES AURELLES - NNI : 50709901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation sportive.

- L'imprimé de classement
- Le rapport de visite
- Aire de jeu : 40 x 20
- Revêtement en Caoutchouc
- Equipements conformes
- Dégagements conformes, 1.60 mètres entre la ligne de touche et le premier obstacle, 2.60 mètres entre la ligne de but et le premier obstacle.

- Hauteur des Buts conformes
- Pas de table officielle présente le jour de la visite.
- Présence de bancs de touche joueurs les jours de rencontre.
- Liaison aire de jeu vestiaires none-sécurisée
- Hauteur sous plafond : 12 mètres
- Pas de Présence d'un panneau de score électronique
- Liaison aire de jeu- vestiaires : 5 mètres à parcourir, protégée.
- Présence d'un tableau électronique
- Présence de 2 vestiaires joueurs de 21 m<sup>2</sup> conformément équipés
- Pas de vestiaire arbitre.
- Il n'existe pas de parking réservé pour les visiteurs et Officiels.

**La C.R.T.I.S. prononce, après étude des pièces versées au dossier et en application des dispositions réglementaires en vigueur, le classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08.02.2034. La Commission indique qu'une table Officielle devra être présente le jour des rencontres.**

\*\*\*\*\*

#### **VILLE : BANON - GYMNASSE : COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL - NNI : 40189901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation sportive.

- L'imprimé de classement

- Le rapport de visite

- Aire de jeu : 31 (L) x 15 (l)
- Revêtement en PVC
- Equipements conformes
- Dégagements conformes, 1,07 mètres entre la ligne de touche et le premier obstacle, 2.00 mètres entre la ligne de but et le premier obstacle.
- Hauteur des Buts conformes
- Pas de table officielle présente le jour de la visite.
- Pas de bancs de touche joueurs les jours de rencontre.
- Présence de 2 vestiaires joueurs de 10 et 9 m<sup>2</sup> conformément équipés
- Pas de vestiaire arbitres.
- Il n'existe pas de parking réservé pour les visiteurs et Officiels.

**La C.R.T.I.S. prononce, après étude des pièces versées au dossier et en application des dispositions réglementaires en vigueur, le classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08.02.2034.**

\*\*\*\*\*

#### **4.2. Confirmations de Niveau de classement**

#### **4.3. Changements de Niveau de classement**

#### **5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.**

#### **6. AFFAIRES DIVERSES**

### **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de Niveau de classement**

#### **VILLE : SISTERON - STADE : PIERRE LANZA 2 - NNI : 42090102**

Cet éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 13.01.2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS du 07.02.2024

- **Aire de jeu** : 105 x 68
  - **Installateur** : STE AZUR TRAVAUX
  - **Date de création** : 03/04/2013
  - **Température de couleur** : 5600 K
  - **Marque des projecteurs** : PHILIPS
  - **Puissance par projecteur** : 2000 W
  - **Nombre de projecteurs** : 16
  - **Distance projecteurs / lignes de touche** : 16 mètres de distance à 17,60 mètres de hauteur de feu
- Type de Sources lumineuses : ***Iodures Métalliques***
  - Eclairage moyen : 141
  - Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.41
  - Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.65

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce la confirmation de classement de l'éclairage en niveau E6 jusqu'au 07.02.2026.**

\*\*\*\*\*

### 1.3 Changement de niveau de classement

**VILLE : GAP - STADE : PAUL GIVAUDAN 1 - NNI : 50610101**

Cet éclairage était classé en niveau E5 jusqu'au 19/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement d'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- **Aire de jeu** : 105 x 68
  - **Marque des projecteurs** : THORN
  - **Implantation** : Latérale
  - **Puissance par projecteur** : 2000 W
  - **Nombre des projecteurs** : 42
- Type de Sources lumineuses : ***Iodures métalliques***
  - Eclairage moyen : 333
  - Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.40
  - Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.60

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le changement de niveau de classement d'éclairage en E6 jusqu'au 07/11/2025. Elle demande que lui soit transmis l'étude d'éclairage de l'installation sportive.**

\*\*\*\*\*

## 3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

### 3.1. Classements initiaux

**VILLE : BANON - GYMNASSE : COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL - NNI : 40189901**

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial de classement de l'éclairage et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- Type de Sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage moyen : 284
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.35
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.53

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement initial de l'éclairage en niveau EFutsal 4 jusqu'au 06.12.2025.**

\*\*\*\*\*

**VILLE : LA SEYNE DES ALPES - GYMNASE : PLAINE SPORTIVE LE FAUBOURG - NNI : 42059901**

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- **Aire de jeu** : 40 x 20
- **Installateur** : PRO POSE SPORT
- **Marque des projecteurs** : THORN
- **Nombre de projecteurs** : 32
- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairage moyen : 420
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.74
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.85

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement initial de l'éclairage en niveau EFutsal 3 jusqu'au 18.01.2028.**

\*\*\*\*\*

**3.2. Confirmations de Niveau de classement**

**3.3 Changement de niveau de classement**

**4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

**5. AFFAIRES DIVERSES**

\*\*\*\*\*

## DISTRICT DE COTE D'AZUR

### CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

**1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

**1.1 Classements initiaux**

**1.2 Confirmations de Niveau de classement**

**1.3 Changements de Niveau de classement**

**2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

**3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

**3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

**3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage**

3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

4.2. Confirmations de Niveau de classement

4.3. Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

\*\*\*\*\*

## CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGES

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de Niveau de classement

1.3 Changement de niveau de classement

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

3.1. Classements initiaux

3.2. Confirmations de Niveau de classement

3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. AFFAIRES DIVERSES

\*\*\*\*\*

## DISTRICT DU GRAND VAUCLUSE

### CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de classement

**VILLE : LA TOUR D'AIGUES - STADE : MAURICE GREFF 1 - NNI : 841330201**

Cette installation était classée en niveau T6 (S) jusqu'au 18/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement suite à la pose d'un revêtement en gazon synthétique.

- Imprimé de classement en date du 21 novembre 2023.
- Rapport de visite de la CRTIS en date du 21 novembre 2023.
- Tests in situ du 09.01.2024.

La Commission note que le complexe sportif est clôturé dans son ensemble.

- Aire de jeu : 90 x 51 mètres
- Synthétique : EUROFIELD HAPPY HOURS 12 en noyau d'olives et sable
- Bancs de touche joueurs mesurent 3,60 mètres.
- Banc Officiels de 1.50 mètres.
- Hauteur des buts conformes
- Zone technique tracée
- Zone de sécurité conforme tout autour de l'aire de jeu
- L'aire de jeu est protégée par une clôture grillagée de 2,20 mètres de haut, conforme à la réglementation surplombée d'un pare-ballons.
- La liaison vestiaires aire de jeu n'est pas sécurisée, une distance de 30 mètres est à parcourir.
- 2 vestiaires joueurs de 21 m<sup>2</sup>.

- 1 vestiaire arbitres de 8 m<sup>2</sup>.
- Un parking public se situe à proximité directe du stade.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau T6 SYN 19.01.2034.**

\*\*\*\*\*

- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
- 4.1. Classements initiaux
- 4.2. Confirmations de Niveau de classement
- 4.3. Changements de Niveau de classement
- 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
- 6. AFFAIRES DIVERSES

## CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 1. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

#### 1.1. Classements initiaux

**VILLE : EYRAGUES - STADE : ANDRE GROSFILS 1 - NNI : 130360101**

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial de classement de l'éclairage et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- **Aire de jeu** : 98 x 64
- **Installateur** : MIDI TRAVAUX
- **Température de couleur** : 5700 K
- **Marque des projecteurs** : PERFORMANCE IN LIGHTING LASER +
- **Puissance par projecteur** : 1053 W
- **IRC** : 70
- **Nombre de projecteurs** : 12
- **Distance projecteurs / lignes de touche** : 16 mètres de distance à 17,60 mètres de hauteur de feu

- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairement moyen : 151
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.48
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.69

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement initial de l'éclairage en niveau E6 jusqu'au 14.12.2027.**

\*\*\*\*\*

- 1.2 Changement de niveau de classement.
- 1.3 Confirmations de Niveau de classement
- 2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL
- 2.1 Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de Niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 4. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE PROVENCE

### CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1 Classements initiaux

##### 1.2 Confirmations de Niveau de classement

#### VILLE : MARSEILLE - STADE FELIX WEYGAND - NNI : 132130501

Cette installation était classée en T5 SYN jusqu'au 21/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande le changement de classement et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13.10.2023

- Formulaire de classement du 13.10.2023

- La Commission note que le complexe est clôturé dans son ensemble.
- Aire de jeu : 100 x 60
- Zone de sécurité non-conformes (2,30 mètres)
- Hauteur des buts : 2,44 mètres
- Présence de Bancs joueurs de 3 mètres
- Présence d'un banc Officiel de 2 mètres.
- La zone technique est tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une clôture grillagée surplombée d'un pare-ballons.
- La liaison aire de jeu / vestiaires est protégée.
- 4 vestiaires joueurs 15m<sup>2</sup>
- 2 vestiaires arbitres de 8m<sup>2</sup>
- Pas de local délégué

En application de l'article 3.3 de la réglementation fédérale, les zones de sécurité, pour tous les niveaux de classement, doivent obligatoirement mesurer 2,50 mètres sur toute la périphérie de l'aire de jeu.

Celle-ci est libre de tout obstacle hormis les buts et les poteaux de corner. Elle se mesure depuis l'extérieur de la ligne de touche jusqu'au premier obstacle rencontré, ou changement de support.

En l'espèce, il est constaté qu'un caniveau se trouve à 2,30 mètres de l'extérieur de la ligne de touche, dans les 2,50 mètres de la zone de sécurité ce qui équivaut à une **non-conformité-majeure**.

Dans notre qualité de conseil, nous vous incitons à recouvrir le caniveau ainsi que les grilles avaloirs en le perforant afin de permettre une évacuation des eaux, par une bande de synthétique collée, non chargée, de nature et couleur identique au revêtement existant sur toute sa largeur, côté bancs de touche, afin de respecter la dimension précitée.

Elle demande également qu'un pare-vue soit mis en place derrière les buts sur les 20 mètres de la ligne de but.

**En application du règlement fédéral, la Commission décide de classer l'installation sportive en niveau Travaux jusqu'au 30.06.2024. Elle est dans l'attente d'une lettre d'engagement précise sur les modifications à apporter avec un échéancier des travaux.**

\*\*\*\*\*

##### 1.3 Changements de Niveau de classement

#### 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

#### VILLE : PORT DE BOUC - STADE : DES COMTES - NNI : 130770501

Cette installation était classée en A8 stabilisé.

Après lecture du courriel du propriétaire de l'installation sportive ne souhaitant pas renouveler le classement de l'installation.



En application du règlement fédéral, la Commission décide de procéder au retrait de classement de l'installation sportive jusqu'au 16.02.2034. Elle précise qu'aucune rencontre Officielle ne pourra se dérouler.

\*\*\*\*\*

### VILLE : CHATEAUNEUF LES MARTIGUES - STADE : PARC DES SPORTS 3 - NNI : 130260103

Cette installation était classée en A8 synthétique.

Après lecture du courriel du propriétaire de l'installation sportive ne souhaitant pas renouveler le classement de l'installation.

En application du règlement fédéral, la Commission décide de procéder au retrait de classement de l'installation sportive jusqu'au 22 .02.2034. Elle précise qu'aucune rencontre Officielle ne pourra se dérouler.

\*\*\*\*\*

### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

#### 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

#### 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

#### 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

#### 3.4 Réfection Bloc vestiaires

### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

#### 4.1. Classements initiaux

#### 4.2 Changements de Niveau de classement

### 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

### 6. AFFAIRES DIVERSES

## CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 1.1. Classements initiaux

### VILLE : VENTABREN - STADE : COMPLEXE DU PLATEAU SOULEY - NNI : 131140101

Cet éclairage était classé en E7 jusqu'au 13.01.2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial de classement de l'éclairage et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- Aire de jeu : 105 x 68
- Puissance par projecteur : 2000 W
- Nombre de projecteurs : 12
- Distance projecteurs / lignes de touche : 5 mètres de distance à 18 mètres de hauteur de feu

- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairage moyen : 178
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.30
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.47

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 25.01.2028. Elle demande à ce que lui soit transmis l'étude technique d'éclairage dans les plus brefs délais afin de la comparer aux mesures trouvées in situ.

\*\*\*\*\*

### 1.2. Confirmations de Niveau de classement

## VILLE : AUBAGNE - STADE : DE LATTRE DE TASSIGNY - NNI : 130050101

Cet éclairage était classé en E5 jusqu'au 18.02.2024

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Nombre de projecteurs** : 28
- **Marque des projecteurs** : PHILIPS
- **Distance projecteurs / lignes de touche** : 4 mâts à 27 mètres de hauteur de feu
- Type de Sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage moyen : 244
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.50
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.68

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce la confirmation de classement de l'éclairage en E5 jusqu'au 16.02.2026.**

\*\*\*\*\*

## VILLE : MARSEILLE - STADE : LA POMME - NNI : 132110501

Cet éclairage était classé en niveau E5 jusqu'au 13.01.2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Marque des projecteurs** : HOIHSNIL
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Nombre de projecteurs** : 32
- Type de Sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage moyen : 197
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.48
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.63

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce la confirmation de classement de l'éclairage en niveau E5 jusqu'au 31.01.2026.**

\*\*\*\*\*

## VILLE : MARSEILLE - STADE : HENRI LUCCHESI - NNI : 132140901

Cet éclairage était classé en E6 jusqu'au 24.02.2024

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- **Aire de jeu** : 100 x 60
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Nombre de projecteurs** : 16

- **Marque des projecteurs** : PHILIPS – LIGHTING – BVP 528
- **Distance projecteurs / lignes de touche** : 4 mâts à 20 mètres de hauteur de feu à 3,5 mètres de la ligne de touche
- Type de Sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage moyen : 203
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.43
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.62

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce la confirmation de classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 16.02.2026.**

\*\*\*\*\*

### **VILLE : FUVEAU - STADE : PAUL PRIEUR - NNI : 130400101**

Cet éclairage était classé en E6 jusqu'au 23.11.2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Date de création** : 01/10/2018
- **Installateur** : EMI
- **Température de couleur** : 4000 K
- **Nombre de projecteurs** : 12
- **Marque des projecteurs** : STRALIS
- **Distance projecteurs / lignes de touche** : 4 mâts à 20 mètres de hauteur de feu
- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairage moyen : 180
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.46
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.61

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce la confirmation du niveau de classement d'éclairage en E6 jusqu'au 09.02.2028.**

\*\*\*\*\*

### **VILLE : MARSEILLE - STADE : JOSEPH BOYADJIAN - NNI : 132150102**

Cet éclairage était classé en E6 jusqu'au 15.02.2024

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- **Aire de jeu** : 100 x 60
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Nombre de projecteurs** : 16
- **Marque des projecteurs** : HORO
- **Distance projecteurs / lignes de touche** : 4 mâts à 20 mètres de hauteur de feu à 7 mètres de la ligne de touche
- Type de Sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage moyen : 148

- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.40
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.68

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce la confirmation de classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 15.02.2026.

\*\*\*\*\*

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### VILLE : MARSEILLE - STADE : GUSTAVE GANAY - NNI : 132090301

Cet éclairage était classé en E5 jusqu'au 12.01.2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Installateur** : DIALUX
- **Température de couleur** : 4000 K
- **Nombre de projecteurs** : 24
- **Marque des projecteurs** : URBAN LIGHTING
- **Distance projecteurs / lignes de touche** : 4 mâts à 20 mètres de hauteur de feu.

- Type de Sources lumineuses : ***Iodures Métalliques***
- Eclairage moyen : 217
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.45
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.69

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le changement de niveau de classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 11.01.2026.

\*\*\*\*\*

## 3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

### 3.1. Classements initiaux

### 3.2. Confirmations de Niveau de classement

### 3.3 Changement de niveau de classement

## 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 5. AFFAIRES DIVERSES

# DISTRICT DU VAR

## CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Changements de Niveau de classement

#### VILLE : TOULON - STADE : FERME DES ROMARINS - NNI : 831371101

Cet éclairage était classé en niveau E7.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- **Aire de jeu** : 105 x 68
  - **Installateur** : PROVELEC
  - **Date de création** : 11/10/2023
  - **Implantation** : Latérale
  - **Marque des projecteurs** : THORN
  - **KELVIN** : 5700 K
  - **Puissance par projecteur** : 1500 W
  - **Nombre des projecteurs** : 20
  - **GR** : 44
  - **Implantation** : Latérale, 4 mâts, 20 mètres de hauteur
- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairage moyen : 346
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.41
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.57

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement d'éclairage de l'installation sportive en E6 jusqu'au 27/11/2027. Elle indique que le dossier technique transmis devait permettre un classement en niveau E5. La Commission vous conseille de vous rapprocher de l'installateur en cas de volonté du propriétaire d'acquiescer le niveau de classement prévu par l'étude technique réalisée.**

\*\*\*\*\*

### 1.3 Confirmation de Niveau de classement

## 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

### VILLE : BESSE SUR ISSOLE - STADE : MUNICIPAL 2 - NNI : 830180102

Cette installation était classée en niveau A8 jusqu'au 13/05/2023.

Après lecture du courriel du propriétaire de l'installation sportive ne souhaitant pas renouveler le classement de l'installation.

**En application du règlement fédéral, la Commission décide de procéder au retrait de classement de l'installation sportive jusqu'au 21/11/2033. Elle précise qu'aucune rencontre Officielle ne pourra se dérouler.**

\*\*\*\*\*

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

### 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

### 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

### 3.4 Réfection Bloc vestiaires

### VILLE : FREJUS - STADE : BASE NATURE N°2 - NNI : 830610302

Cette installation est classée en niveau T7 SYN jusqu'au 14/06/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable du propriétaire de l'installation sportive pour la création et la réhabilitation d'un nouveau bloc vestiaires ainsi que des documents transmis :

- Le formulaire de demande d'avis préalable pour une installation sportive signée par le propriétaire de l'installation sportive

- Les plans de l'installation sportive (vestiaires, masse, aire de jeu)

- Aire de jeu : 105 x 68 en gazon synthétique
- Présence de 2 vestiaires arbitre de 10.38 m<sup>2</sup> (*article 4.7.2 du Règlement T&IS*)
- Présence de 4 vestiaires joueurs, 2 vestiaires joueurs de 27.35 m<sup>2</sup> hors douches et 2 vestiaires joueurs de 19.77 m<sup>2</sup> (*article 4.6.1 du Règlement T&IS*)
- Espace Infirmerie / Délégué : 6.50 m<sup>2</sup>
- Bureau / Dépôt Matériel de 20 m<sup>2</sup>.
- 1 local de 6,23 m<sup>2</sup> pouvant servir de rangement / Bureau.
- Présence de sanitaires joueurs et Officiels séparés du public.

**Au regard des éléments transmis, la Commission émet un avis technique favorable à la réalisation des travaux. Elle rappelle que les mesures trouvées sur les plans côtés devront être identiques in situ.**

\*\*\*\*\*

#### **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

##### **4.1. Classements initiaux**

##### **4.2. Confirmations de Niveau de classement**

##### **4.3. Changements de Niveau de classement**

#### **5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.**

#### **6. AFFAIRES DIVERSES**

\*\*\*\*\*

### **CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

#### **1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX**

##### **1.1. Classements initiaux**

##### **1.2 Confirmations de Niveau de classement**

**VILLE : SAINT ZACHARIE - STADE : FRANCOIS COULOMB - NNI : 831200101**

Cet éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 26/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- *Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS*

- **Aire de jeu** : 105 x 65
- **Marque des projecteurs** : THORN - ZUMTOBEL
- **Implantation** : Latérale
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Nombre des projecteurs** : 36
- Type de Sources lumineuses : ***Iodures métalliques***
- Eclairement moyen : 137
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.30
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.57

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 26/10/2025. Elle demande que lui soit transmis l'étude d'éclairage de l'installation sportive.**

\*\*\*\*\*

**VILLE : BORMES LES MIMOSAS - STADE : HENRI DELON - NNI : 830190101**

Cet éclairage était classé en E7 jusqu'au 25.05.2025

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- Formulaire de classement éclairage

- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Installateur** : DIA LUX
- **Température de couleur** : 5700 K
- **IRC** : 70
- **Puissance par projecteur** : 1592 W
- **Marque des projecteurs** : LASER+30
- **Nombre de projecteurs** : 8
- **Implantation** : 2X2 mâts latérale
- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairage moyen : 109
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.70
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.39

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce un avis favorable pour la mise en place de cet éclairage en LED. Elle rappelle qu'après lecture de l'étude technique d'éclairage, le coefficient d'uniformité est de 0,39 en lieu et place des 0,40 imposés par la réglementation. La Commission s'attachera donc à vérifier la conformité des valeurs in situ lors de la visite.**

\*\*\*\*\*

**VILLE : BORMES LES MIMOSAS - STADE : COMPLEXE SPORTIF BORMISPORTS - NNI : 830190102**

Cet éclairage était classé en E7 jusqu'au 14.07.2020.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- Formulaire de classement éclairage

- **Aire de jeu** : 100 x 60
- **Installateur** : DIA LUX
- **Température de couleur** : 5700 K
- **IRC** : 70
- **Puissance par projecteur** : 1592 W
- **Marque des projecteurs** : LASER+30
- **Nombre de projecteurs** : 8
- **Implantation** : 2X2 mâts latérale
- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairage moyen : 125
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.65
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.43

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce un avis favorable pour la mise en place de cet éclairage en LED.**

\*\*\*\*\*

## VILLE : PIERREFEU DU VAR - STADE : LOULOU GAFFRE 1 - NNI : 830910101

Cet éclairage était classé en E7 jusqu'au 08.11.2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- Etude technique
- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Installateur** : Citelium
- **Nombre de projecteurs** : 16
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- Type de Sources lumineuses : ***Iodures Métalliques***
- Eclairage moyen : 182
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.29
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.42

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le classement de l'éclairage de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 08/11/2027.**

\*\*\*\*\*

## VILLE : LA CROIX VALMER - STADE : MARIE LOUISE RAYMOND - NNI : 830480101

Cet éclairage était classé en E7 jusqu'au 09.11.2023

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Température de couleur** : 4200 K
- **Nombre de projecteurs** : 18
- **Marque des projecteurs** : THORN – MONDIAL PHILIPS
- **Distance projecteurs / lignes de touche** : 4 mâts à 15,5 mètres de hauteur de feu à 3 mètres de la ligne de touche
- Type de Sources lumineuses : ***Iodures Métalliques***
- Eclairage moyen : 156
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.35
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.63

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce la confirmation de classement d'éclairage en E7 jusqu'au 15.02.2026.**

\*\*\*\*\*

## VILLE : SAINT ZACHARIE - STADE : FRANCOIS COULLOMB - NNI : 831200101

Cet éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 26/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :



- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- **Aire de jeu** : 105 x 65
- **Marque des projecteurs** : THORN - ZUMTOBEL
- **Implantation** : Latérale
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Nombre des projecteurs** : 36
- Type de Sources lumineuses : **Iodures métalliques**
- Eclairage moyen : 137
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.30
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.57

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 26/10/2025. Elle demande que lui soit transmis l'étude d'éclairage de l'installation sportive.**

\*\*\*\*\*

### **VILLE : CUERS - STADE : PAUL ROCOFORT - NNI : 830490101**

Cet éclairage installation était classé en niveau E7 jusqu'au 26/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Nombre des projecteurs** : 4
- Type de Sources lumineuses : **Iodures métalliques**
- Eclairage moyen : 88
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.41
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.57

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 04/11/2025. Elle demande que lui soit transmis l'étude d'éclairage de l'installation sportive.**

\*\*\*\*\*

### **1.3. Changement de Niveau de classement**

#### **VILLE : RAMATUELLE - STADE : MARCEL CHASSAIGNE - NNI : 831010101**

Cet éclairage était classé en E Entraînement jusqu'au 04.01.2026

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Date de création** : 15.08.2015
- **Installateur** : CITELUM
- **Température de couleur** : 6000 K
- **Nombre de projecteurs** : 12
- **Marque des projecteurs** : PHILIPS MPV 507 MHN-LA

➤ **Distance projecteurs / lignes de touche** : 4 mâts à 16 mètres de hauteur de feu

- Type de Sources lumineuses : ***Iodures Métalliques***
- Eclairage moyen : 148
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.40
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.68

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le changement de niveau de classement d'éclairage en niveau E6 jusqu'au 15.02.2026.**

\*\*\*\*\*

### **VILLE : BRIGNOLES STADE : VABRE 2 SALVATORI NNI : 830230202**

Cet éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 06.12.2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- *Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS*

- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Marque des projecteurs** : Philips
- **Nombre des projecteurs** : 24
- **Puissance par projecteur** : 200 W
- **Kelvin** : 2000 K
- **Implantation** : Latérale, 3m5 de la ligne de touche à 10 mètres de hauteur.
- **Installateur** : INEO
- Type de Sources lumineuses : ***Iodures métalliques***
- Eclairage moyen : 156
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.17
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.48

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 24/01/2026. Elle demande que lui soit transmis l'étude d'éclairage de l'installation sportive.**

\*\*\*\*\*

### **VILLE : HYERES - STADE : ANDRE DEGIOANNI - NNI : 830690701**

Cette installation était classée en E6 jusqu'au 23.02.2023

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage et des documents transmis :

- *Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS*

- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Installateur** : INEO
- **Marque des projecteurs** : THORN
- **Nombre de projecteurs** : 12
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- Type de Sources lumineuses : ***Iodures Métalliques***
- Eclairage moyen : 109

- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.52
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.69

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le changement de classement de l'éclairage en niveau E7 jusqu'au 26.10.2025.**

\*\*\*\*\*

### **VILLE : CARQUEIRANNE - STADE : RIQUIER - NNI : 830340101**

Cet éclairage était classé en E5 jusqu'au 06.12.2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de classement de l'éclairage et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Température de couleur** : 4000 K
- **Nombre de projecteurs** : 24
- **Marque des projecteurs** : PHILIPS OPTIVISION MVP 507
- **Distance projecteurs / lignes de touche** : 4 mâts à 9 mètres de distance et à 22 mètres de hauteur de feu.
- Type de Sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage moyen : 192
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.22
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.49

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le changement de niveau de classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 05.02.2026. Elle conseille au propriétaire de procéder à un réglage des luminaires afin de retrouver le niveau de classement précédent.**

\*\*\*\*\*

### **VILLE : PUGET SUR ARGENS - STADE : CAMILLE MUFFAT - NNI : 830990201**

Cet éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 03.11.2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement de l'éclairage et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Installateur** : SPIE CITYNETWORKS
- **Température de couleur** : 5700 K
- **Marque des projecteurs** : ECLATEC KERIS 6
- **Puissance par projecteur** : 1641 W
- **Nombre de projecteurs** : 12
- **Distance projecteurs / lignes de touche** : 16 mètres de distance à 17,60 mètres de hauteur de feu
- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairage moyen : 190
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.40
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.66

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le changement de niveau de classement de l'éclairage en niveau E6 jusqu'au 29.11.2027.**

\*\*\*\*\*

## **VILLE : BELGENTIER - STADE : MUNICIPAL - NNI : 830170101**

Cet éclairage était classé en E6 jusqu'au 23/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial de classement de l'éclairage et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- **Aire de jeu** : 100 x 60
- **Installateur** : BOUYGUES
- **Date de création** : 30/06/2016
- **Température de couleur** : 4100 K
- **Marque des projecteurs** : SBP
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Nombre de projecteurs** : 12
- **Distance projecteurs / lignes de touche** : 4 mètres de distance à 18 mètres de hauteur de feu
- Type de Sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage moyen : 164
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.28
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.50

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement de l'éclairage en niveau E7 jusqu'au 12.01.2026.**

\*\*\*\*\*

## **2 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL**

### **2.1. Classements initiaux**

### **2.2. Confirmations de Niveau de classement**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **VILLE : FAYENCE - STADE : INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAYENCE - NNI : 830550201**

Cet éclairage était classé en E7 jusqu'au 22.09.2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- Formulaire de classement éclairage
- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Installateur** : ETABLISSEMENT ROUSTAN
- **Température de couleur** : 5700 K
- **IRC** : 70
- **Puissance par projecteur** : 1505 W
- **Marque des projecteurs** : PHILIPS – BPV 528 OUT
- **Nombre de projecteurs** : 16
- **Implantation** : 2X2 mâts latérale
- **GR** : 45

- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairage moyen : 288
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.63
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.82

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce un avis favorable pour la mise en place de cet éclairage en LED en niveau E5. La Commission s'attachera à vérifier la conformité des valeurs in situ lors de la visite.**

\*\*\*\*\*

### **VILLE : LE LUC EN PROVENCE STADE : PASTEUR NNI : 830730101**

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de classement initial d'éclairage E6 (150 Lux) et des documents transmis :

- **Aire de jeu** : 98 L x 68 l
- **Puissance par projecteurs** : 1047 W
- **Angle d'inclinaison** : 47°
- **Température des couleurs** : 5700 K
- **Nombre de projecteurs** : 8
- **IRC** : 70
- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairage horizontal Moyen Calculé : 103 Lux
- Rapport (U1h) mini/maxi : 0.56
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.24

**La C.R.T.I.S prononce un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes au dossier technique envoyé. Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed 2021 Elle rappelle que pour une demande de FAVA pour un classement initial d'éclairage, le niveau requis par la FFF est le niveau E6.**

\*\*\*\*\*

### **VILLE : BORMES LES MIMOSAS STADE : BORMISPORTS 2 NNI : 830190101**

Cet éclairage était classé en E7 jusqu'au 16.12.2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- Formulaire de classement éclairage
- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Installateur** : DIA LUX
- **Température de couleur** : 5700 K
- **IRC** : 70
- **Puissance par projecteur** : 1592 W
- **Marque des projecteurs** : LASER+30
- **Nombre de projecteurs** : 8
- **Implantation** : 2X2 mâts latérale
- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairage moyen : 109
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.70

- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.39

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce un avis favorable pour la mise en place de cet éclairage en LED. Elle rappelle qu'après lecture de l'étude technique d'éclairage, le coefficient d'uniformité est de 0,39 en lieu et place des 0,40 imposés par la réglementation. La Commission s'attachera donc à vérifier la conformité des valeurs in situ lors de la visite.**

\*\*\*\*\*

#### 4. AFFAIRES DIVERSES

##### VILLE : NANS LES PINS - STADE : BERNARD MALLET - NNI : 830870101

Cette installation était classée en E7 jusqu'au 09.11.2023

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- Etude technique
  - **Aire de jeu** : 97 x 54
  - **Installateur** : EGE NOEL BERENGER
  - **Nombre de projecteurs** : 8
  - **Puissance par projecteur** : 2000 W
  - **KELVIN** : 2300 K
  - **Implantation** : 3,5m de distance à 14 mètres de hauteur.
- Type de Sources lumineuses : ***Iodures Métalliques***
- Eclairage moyen : 77
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.12
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.32

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S ne peut pas prononcer de niveau de classement d'éclairage permettant de faire dérouler des rencontres Officiels en nocturne, elle décide de placer l'installation en niveau EEntraînement. La présente Commission vous conseille de vous rapprocher de l'installateur et de procéder à un remplacement des lampes usées ou un réglage des luminaires afin d'obtenir de meilleurs résultats avant de recontacter votre District d'appartenance pour une nouvelle visite.**

\*\*\*\*\*

##### VILLE : TOULON - STADE : LA BEUCAIRE - NNI : 831371001

Cet éclairage était classé en E7 jusqu'au 17.12.2017

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Puissance par projecteur** : 1000 W
- **Nombre de projecteurs** : 8
- **Marque des projecteurs** : PHILIPS
- **Distance projecteurs / lignes de touche** : 4 mâts à 18 mètres de hauteur de feu
- Type de Sources lumineuses : ***Iodures Métalliques***
- Eclairage moyen : 81
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.09

- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.19

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S ne peut pas prononcer de niveau de classement d'éclairage permettant de faire dérouler des rencontres Officiels en nocturne, elle décide de placer l'installation en niveau E Entraînement. La présente Commission vous conseille de vous rapprocher de l'installateur et de procéder à un remplacement des lampes usées ou un réglage des luminaires afin d'obtenir de meilleurs résultats avant de recontacter votre District d'appartenance pour une nouvelle visite.**

\*\*\*\*\*

**Président**  
**PATRICK SCALA**

**Secrétaire**  
**PIERRE ALCOVERRO**